



LE SERVICE ADMINISTRATIF

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Association :

Président :

Nom, Prénom du demandeur :

Sollicite conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire pour la vente de boissons appartenant aux groupes 1 et 3.

Du/...../..... àh..... au/...../..... àh.....

Emplacement :

À l'occasion de :

À....., le/...../.....

Signature du demandeur,

(Toute demande doit être faite **au plus tard 15 jours** avant la date de la manifestation et **1 mois en période estivale** de juin à septembre et, adressée par courriel à mairie@mirepoix.fr ou à l'adresse Mairie de Mirepoix – 31 place Maréchal Leclerc – 09500 MIREPOIX)

(Cadre réservé à l'administration)

AVIS AUTORITÉ TERRITORIALE : Favorable Défavorable

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE N°/.....

Vu la demande n°/.....,

Vu les articles L.3334-2 et 3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté municipal n°/.....

Je soussignée Valérie DILLON, Maire de Mirepoix (09500),

Autorise, Madame/Monsieur, à ouvrir un débit de boissons temporaire pour la vente de boissons appartenant aux groupes 1 et 3, pour la période et à l'emplacement susmentionnés.

Mirepoix le,

Le Maire,

Valérie DILLON

